



Programme de formation

M.A.C Agents de Prévention et de Sécurité

Objectif

- Maintenir et actualiser ces connaissances dans le métier d'Agent de Prévention et de Sécurité.
- Obtenir le renouvellement de sa carte professionnel.

Durée

- 24 heures
(8 H/jour sur 3 jour)

Nombre de personnes

- Minimum 4 personnes
- Maximum 12 personnes

Délai d'accès

- Nombre minimum de stagiaire
- Accord de financement

Pré-requis

- Titulaire de la Carte professionnel surveillance humaine et à moins de 24 mois de son renouvellement
- Être titulaire d'une formation S.S.T ou PSC1 en cours de validité

Cas de dispense

- Le stage est précédé d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions à réponse courte).
Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.
La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».
La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande.

Accessibilité

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Modalités des acquis de la formation

- Evaluation formative seront positionnées à la fin de chaque module sous forma de QCU, QCM ou question ouverte. Les résultats seront reportés sur un document de suivi du stagiaire.

Condition de validation

- Avoir suivie la formation et répondre aux conditions d'évaluation de la formation

Documentation

- Attestation de formation (sur évaluation certificative)

Moyens pédagogiques

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur
- Paper board
- Poste Centrale de sécurité
- Moyens d'extincteur (extincteur, R.I.A)
- Générateur de flamme
- Matériel de secourisme.

Date de session

- Nous contacter ou rendez-vous sur [www.alpes-
formations-conseils.fr](http://www.alpes-formations-conseils.fr)

Responsable pédagogique

- M. Jean-Karol DEGASPERI

Devis, renseignements et inscriptions

- Mail : afc.degasper@yahoo.fr
- Tel : 06.75.10.93.78

Suite de parcours ou débouchés

- Mail : afc.degasper@yahoo.fr
- Tel : 06.75.10.93.78

Programme

Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle

Compétences opérationnelles générales

- Gérer les conflits
- Maîtriser les mesures d'inspection filtrage

Compétences opérationnelles spécifiques : Prévention des risques terroristes

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes.
- Connaître les niveaux de risque associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes.
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même
- Protéger
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier les risques de blessures en apport avec le danger.
- Notion de secourisme « tactique »
- Alerter les secours